

MOUVEMENT SOCIAL...

Le suffrage universel vient de se distinguer une fois de plus. On se rappelle le scandale causé, il y a quelques mois, par la révocation du sieur Merry, maire de Gien.

L'ami de Portalis avait, par-dessus tout, le souci de la santé de ses administrés; aussi s'adjugeait-il la fourniture des médicaments et denrées pharmaceutiques.

Il faut cependant croire que les bornes avaient été dépassées, car le gouvernement se vit dans la nécessité de le révoquer et de le poursuivre pour malversations, abus de pouvoir, etc..., d'où, condamnation du susdit maire.

Ces bons électeurs, sanctionnant le fameux: « *Mais s'il me plaît à moi d'être battu* », viennent, comme un seul homme, de le réélire conseiller municipal, avec quelques-uns de ses coreligionnaires, qui vont, eux, le choisir à nouveau pour administrer les finances de cette bonne ville de Gien.

Nous adressons ici tous nos compliments aux électeurs giennois, qui nous donnent l'occasion de constater une fois de plus la valeur sociale et morale de cette institution chère à J. Guesde et consorts.

LA DETTE COMMUNALE EN FRANCE.

L'on a souvent dit que la dette publique en France était d'environ 36 milliards, mais l'on a omis de dire qu'à côté de cette dette d'État il y avait aussi une dette communale.

Le chiffre total de celle-ci, qui était de 2.745 millions en 1877, atteint en 1886 3.020 millions, et au 31 mars 1893, 3.297 millions. Avec les emprunts en cours, la dette atteindra quatre milliards à la fin de l'année 1895.

La ville de Paris, à elle seule, compte pour 875 millions (1894) et a augmenté sa dette de 72 millions en 3 années. Dans certaines communes, l'augmentation a été de 50% dans le même laps de temps. L'Algérie, en plus de ce qu'elle coûte à la métropole, est endettée d'environ 47 millions.

Cet état financier des communes en France, que vient de publier le ministre de l'intérieur, nous fait espérer que, du train où vont les choses, la faillite n'est pas loin, et c'est ce qu'a de mieux à espérer le prolétariat.

Paul DELESALLE.

(*) Voir sur Internet: <https://histoiresdegien.wordpress.com/2022/11/21/le-pharmacien-et-le-sous-prefet/> (Note A.M.).